

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT N°1

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 17 octobre 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : CATELAN Thierry, GALLAND Daniel

ABSENT :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

- Suite à la demande de la Trésorerie de Gap, en ce qui concerne les retards de règlement de plus de deux ans au 31/12 de l'exercice, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité, la commune doit constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Le montant nécessaire n'avait pas été prévue au budget.

Afin de pouvoir constater une provision, un virement de crédit est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget eau et assainissement de l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 762.74
		Total	1 762.74

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	611	Sous-traitance générale	-1 762.74
		Total	-1 762.74

- **AUTORISE M.** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,
Richard ACHIN

